



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Dès le 21 mai 2008

Année administrative 2008 - 2009

M. Pascal Sandoz, président
Mme Françoise Jeanneret, vice-présidente
M. Daniel Perdrizat
Mme Valérie Garbani
M. Alain Ribaux

Dans sa séance de ce jour et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil communal a nommé M. Pascal Sandoz à la présidence de l'Autorité exécutive pour l'année administrative 2008-2009. Conseiller communal dès le 1^{er} juin 2005, M. Pascal Sandoz occupera cette fonction pour la première fois.

Mme Françoise Jeanneret, entrée au Conseil communal le 3 juin 1997, a été portée à la vice-présidence.

Le Conseil communal a également procédé à la répartition des sections et services de l'administration. Rappelons que durant la législature écoulée, l'Exécutif a été confronté à de profondes mutations du contexte juridique et politique dans lequel il était appelé à évoluer. Citons notamment la deuxième étape du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes et le transfert à l'Etat des compétences communales en matière de gestion des hôpitaux et des écoles du secondaire 2. Elle a également entraîné une redéfinition des compétences communales dans le domaine des transports.

De plus, l'entrée en vigueur, le 1^{er} septembre 2007, de la nouvelle loi cantonale sur la police et la signature d'une convention entre la Ville et l'Etat ont entraîné une nouvelle répartition des tâches entre la police locale et la police cantonale. Par ailleurs, le processus RUN a renforcé les communes neuchâteloises dans leur volonté de mettre en réseau leurs compétences et de développer une politique d'agglomération.

Enfin, le nouvel état d'esprit ainsi créé et les nécessités de la libération du marché de l'énergie ont incité les trois villes à initier un rapprochement de leurs services industriels qui a débouché sur la création de la société Viteos SA.

Dès lors, les différentes modifications légales et institutionnelles survenues pendant la législature écoulée ont nécessité une restructuration de l'organigramme avec pour objectif :

- le rééquilibrage et la cohérence des missions,
- la mention explicite des tâches transversales,
- le souci que chaque membre de l'Exécutif puisse avoir des contacts directs avec la population au travers de prestations de services,
- le renforcement du rôle d'Etat-Major de la Chancellerie en matière de communication et d'analyse stratégique.

Dans le détail, cette nouvelle répartition se présente de la façon suivante :

Direction : Sécurité, Infrastructures et énergies, Politique d'agglomération

M. Pascal Sandoz

Suppléance : M. Alain Ribaux

Secrétariat de direction ☎ 032 717 72 03

Cette direction regroupera les actuels services dépendant des travaux publics, des services industriels ainsi que de la police et de la police du feu. En rattachant à ce dicastère tous les services techniques, on lui assure une plus forte cohérence. La personne en charge de ce dicastère aura également pour tâche de coordonner la politique de la Ville en matière d'agglomération qui sera ainsi traitée de façon transversale. C'est par conséquent également à cette personne qu'incombera la représentation de la Ville au sein du RUN, de l'Association des trois Villes et de la COMUL. Il en ira de même pour l'association des communes neuchâteloises et le réseau des villes de l'Arc jurassien.

Direction : Finances, Ressources humaines et Développement économique

M. Alain Ribaux

Suppléance : Mme Françoise Jeanneret

Secrétariat de direction ☎ 032 717 71 02

Ce dicastère regroupera les actuels services dépendant des finances (services financiers, office du personnel, service des assurances et CEG), et de la promotion économique. En raison de l'importance que revêtent les relations avec le personnel, la question des ressources humaines est mentionnée pour elle-même. Cette direction aura également en charge les relations avec le manager du centre ville, mais se verra amputée du tourisme et des cultes.

Direction : Santé, Affaires sociales, Jeunesse et Intégration

M. Daniel Perdrizat

Suppléance : M. Pascal Sandoz

Secrétariat de direction ☎ 032 717 74 02

Par souci de cohérence, ce dicastère se verra amputé des forêts et domaines mais accueillera le solde des tâches autrefois dévolues à la section des hôpitaux. Ce rééquilibrage tient compte, d'une part, de la probable suppression des commissions scolaires et, d'autre part, du fait que c'est sous l'égide des affaires sociales et de la jeunesse et de l'intégration que sont gérées aujourd'hui déjà, les activités telles que le planning familial, l'orthophonie, le service médical des écoles, la clinique dentaire scolaire ainsi que les relations avec les institutions pour les personnes âgées. Ce dicastère devient donc celui de la santé et de la cohésion sociale et permet de fortes synergies dans les actions.

Direction : Environnement, Transports et Développement durable

Mme Valérie Garbani

Secrétariat de direction ☎ 032 717 76 02

Suppléance : M. Daniel Perdrizat

Ce dicastère regroupera les actuels services dépendant de l'urbanisme, des forêts et domaines ainsi que des transports.

Ce dicastère se voit ainsi retrancher le domaine des affaires culturelles pour des questions de synergie et d'équilibre des tâches à assumer entre les membres du Conseil communal. Ce choix est également opéré en tenant compte du fait que la personne en charge de ces dossiers sera appelée à coordonner les actions de l'Exécutif communal en matière de développement durable.

Direction : Sports, Culture, Tourisme

Mme Françoise Jeanneret

Secrétariat de direction ☎ 032 717 75 02

Suppléance : Mme Valérie Garbani

Ce dicastère regroupera les actuels services dépendant des sports et des affaires culturelles. Il comprendra également la gestion des cultes qui cesserait ainsi d'être une direction à part entière. Le rattachement du tourisme à ce dicastère permet d'intéressantes synergies dans la mesure où sport et culture sont de forts vecteurs touristiques.

Chancellerie

M. Rémy Voirol, chancelier

Secrétariat de direction ☎ 032 717 77 12

**Suppléance : M. Bertrand Cottier,
vice-chancelier**

Secrétariat général, Communication, Economat et Centre d'impression.

Neuchâtel, 21 mai 2008

Renseignements complémentaires : M. Pascal Sandoz, Président du Conseil communal, sera à disposition de la presse de 15h30 à 17h00, ☎ 032 717 72 00, e-mail : pascal.sandoz@ne.ch